

Le cheminot retraîté

N° 687 novembre 2016

MENSUEL - 3,00 €

ISSN n° 1164-639X

Magazine de la Fédération Générale des Retraités des Chemins de fer de France et d'Outre-mer

VIE DES RETRAITÉS

L'aide à l'acquisition d'une
complémentaire santé

SOCIÉTÉ

Taxe foncière
et taxe d'habitation

BIEN-ÊTRE

Entraîner son **corps**
et stimuler son **esprit**

99
ANS

FGRCF fondée en 1917
pour l'information et la défense des pensionnés



Noël Marquet

président fédéral et directeur de la publication

Une avancée, un recul

Les anciens combattants d'AFN dont la pension a été liquidée avant le 19 octobre 1999 peuvent, désormais, demander la révision de leur pension de retraite au titre de la campagne double en application de l'article 34 du projet du PLFSS 2017 (projet de loi de financement de la sécurité sociale).

Cette mesure, antérieurement réservée aux fonctionnaires, sera étendue aux assurés des régimes spéciaux. Enfin un résultat encourageant, suite aux nombreuses démarches entreprises, entre autres, par notre Fédération. Saluons donc comme il se doit cette décision, car elle gomme une injustice. L'inscription de la mesure dans le projet de loi du PLFSS en est l'aboutissement, sous réserve que celle-ci soit adoptée par le Parlement.

Par contre, les pensions, **dans leur totalité, n'ont pas été revalorisées au 1^{er} octobre**. L'État s'appuie pour cela non plus sur la moyenne de la hausse des salaires, mais sur un mode particulier de calcul du coût de la vie (moyenne de l'inflation calculée entre août N-1 et juillet N, diminuée de la moyenne calculée entre août N-2 et juillet N-1).

Une nouvelle fois les titulaires de basses et très basses pensions vont être victimes plus que d'autres de ce mode de calcul inique (pouvant aboutir à une indexation négative). En effet, l'électricité, les consultations médicales, par exemple, et nombre de dépenses contraintes vont augmenter, grevant d'autant un pouvoir d'achat allant en se réduisant. Que dire également des impôts locaux qui s'envolent (taxe sur l'audiovisuel, taxe foncière, taxe d'habitation), les collectivités locales ne voulant pas réduire leur train de vie malgré la diminution des dotations de l'État.

Les grands-parents que nous sommes contribuent au soutien de l'activité économique, puisque le montant des aides et donations à leurs enfants avoisine les 104Md€, tandis que les aides financières directes aux petits-enfants atteignent 1,4Md€, et ce sans oublier le « petit billet » donné de temps à autre avec un sourire complice.

Attention, donc, de ne pas tuer la « poule aux œufs d'or » que représentent les retraités!



Le site FGRCF fait peau neuve!

Connectez-vous sur www.fgrcf.fr

SOMMAIRE

n° 687 novembre 2016

■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)
- 5 Dépendance, mise en place des CDCA
- 6 Refuser des médicaments génériques a-t-il des conséquences ?
- 7 Campagnes AFN
- 8 Bloc-notes

■ VIE PRATIQUE

- 10 Bien-être, entraîner son corps et stimuler son esprit
- 13 Vos questions, nos réponses

■ SOCIÉTÉ

- 14 Nos très chers impôts locaux

■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

■ CARNET

- 20 Ils nous ont quittés
Nos centenaires

■ JEUX

- 21 Mots croisés
Sudoku (*solutions*)

■ SNCF INFOS

- 22 Forum économie d'énergie à Montpellier



Retrouvez-nous sur www.fgrcf.fr en flashant ce code

FGRCF ■ DIRECTION – RÉDACTION – ADMINISTRATION – 59, boulevard de Magenta, 75010 Paris. Site Internet : www.fgrcf.fr • Tél. : 01 40 37 31 21 – Fax : 01 40 37 67 96.
Directeur de la publication : Noël Marquet. **Rédactrice en chef** : Janine Lecherbourg. ■ **CONCEPTION ET RÉALISATION** – EMAPRESS, 20, rue des Petites-Écuries, 75010 Paris. Tél. : 01 80 91 54 20 – Fax : 01 47 70 33 47. • **Chef d'édition**: Olivia Lintot • **Rédacteur-graphiste**: Fabrice Péronin ■ **PUBLICITÉ** – MISTRAL MEDIA 42, avenue Kléber, 75116 Paris. Tél. : 01 40 02 99 00 • **Pdg**: Luc Lehéryc • **Directeur commercial**: Vivian Favro • **Directeur de publicité**: Johanne Tallec ■ **IMPRIMERIE** – BLG TOUL (54). ■ CPPAP n° 0417 G 87869. ■ ISSN n° 1164-639X ■ Dépôt légal à parution ■ **ABONNEMENT ANNUEL** – Pour 9 numéros : 26,60 € (bulletin d'abonnement p. 20) – Prix au numéro : 3,00 € – En vente à nos bureaux.

Les publicités des annonceurs n'engagent pas la rédaction. En cas d'insatisfaction, en faire part à la rédaction.